

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Accusé de réception en préfecture 70-217004332-20260128-D-05-2026-DE Date de télétransmission : 29/01/2026 Date de réception préfecture : 29/01/2026

Nombre de conseillers

en exercice : 15
présents : 11
votants : 14

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois de janvier à dix-huit heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

Etaient présents :

M. Bruno BIDOYEN, M. Joseph NICOT, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Pierre ARTAUX, M. Gilles GARDIENNET, M. Romain MUNIER (*arrivé en retard et prend part au vote à partir de la délibération n°03/2026*), Mme Annie BAUMLIN, Mme Fabienne LEMOINE, Mme DORMOY Caroline, Mme Estelle TURAN

Absent non excusé : M. Valentin COLLEUILLE

Ont donné pouvoir : - Mme Lucie REYNAUD à M. Pierre ARTAUX
- Mme Marie-Noëlle MOUGIN à M. Gilles GARDIENNET
- Mme Séverine CHARLOT à Mme Estelle TURAN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

SIED 70 – SECURISATION DU RESEAU CONCEDE D'ELECTRICITE, RENFORCEMENT DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ECLAIRAGE PUBLIC ET CREATION D'UN GENIE CIVIL DE TELECOMMUNICATIONS AU LIEU-DIT « LES GINGUENETS »

05/2026

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux de sécurisation du réseau concédé d'électricité au lieu-dit Les Ginguenets, relevant de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Monsieur le maire précise que ces travaux sont à coordonner à des travaux sur l'installation d'éclairage public et de communications électroniques relevant de compétences optionnelles du SIED 70 et propose d'en mandater la maîtrise d'ouvrage à ce syndicat.

Les travaux envisagés par les services du SIED 70 pourront consister dans :

- le remplacement d'environ 320 mètres de lignes aériennes à basse tension ainsi que l'ensemble des branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;
- la création d'un génie civil nécessaire à la reprise des branchements téléphoniques aériens existants dans ce secteur.

Monsieur le maire donne lecture d'un projet de convention et de son annexe financière.

Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- 1) APPROUVE le programme des travaux présentés.
- 2) DEMANDE au SIED 70, la réalisation des travaux définis ci-dessus.
- 3) AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention de mandat et son annexe financière annexées à la présente délibération.
- 4) S'ENGAGE à prévoir au budget les crédits nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 janvier 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

En Mairie, le **29 janvier 2026**
Le Maire,


Véronique BATHISSE

Bruno BIDOYEN


